



REUNION DU CONSEIL: LUNDI 26 FEVRIER 2007

COMPTE-RENDU

L'an deux mille sept, le vingt-six février à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 19 février 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (26) :

Raymond FONTUGNE, Roland TICHIT, Christian TUZET, Jean MAGNE, Blandine CONSTANS, René HUGUET, Gabriel ROUSSET, Anselme GERBAL, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Agnès SEBALD, Huguette TRENEULE, Pierre BRUEL, Maurice FOURNIER, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Lionel BOUNIOL, Christian ASSIER, André RAYMOND, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Joël FERRIER.

Etaient absents ayant donné pouvoir (2) :

Jean-Paul CHEDANNE (Pierre BRUEL), Rémi ANDRE (Maurice FOURNIER)

Etaient absents excusés non représentés (9) :

Gérard HERMET, Gilbert REVERSAT, Jean-Paul GIRAL, Joseph CATALANO, Daniel TERUEL, Michel BRUN, Michèle BALEZ, Louis BRASSAC, Jean-Paul ITIER.

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

A-Approbation des comptes-rendus :

- 1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 06/12/2006
- 2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président

B- Informations

- 1) Projet de construction d'un Nouvel Abattoir : Intervention de G. CHARRADE
- 2) Organisation : Démission de Michel GRANIER et Roselyne SEGUIB

C-Débat d'orientations budgétaires

D-Délibérations :

- 1) Dispositions d'ordre budgétaire et comptable :
 - Approbation du compte administratif
 - Approbation du compte de gestion
 - Affectation des résultats
- 2) Abattoir : Projet d'aménagement d'une zone d'activité agro-alimentaire
- 3) Voirie 2006 : Fonds de concours / communes d'Antrenas et du Monastier Pin Moriès

A. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 06/12/06**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 12/06/06 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Observations : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président :**↳ Transport à la demande : Attribution du marché**

Conformément à la délibération du 14/02/06 portant règlement intérieur des marchés publics, précisant que le Président a compétence en matière d'attribution des marchés dont le montant est inférieur à 230 000 € HT, Monsieur le Président a attribué le marché de transport à la demande à l'entreprise « Taxi GAIFFIER » pour un prix de 0,71 € / km de jour et 1 € / km les dimanches et jours fériés.

Observations : Néant.

Monsieur le Président indique également que les coordonnées de réservation du taxi seront envoyées par courrier aux communes afin qu'elles puissent les afficher en mairie et les diffusées auprès des associations concernées.

B. INFORMATIONS

1) Projet de construction d'un nouvel abattoir : Intervention de Gilles CHARRADE

Monsieur le Président invite Gilles CHARRADE (Directeur de la Direction de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement au Conseil Général) à présenter la synthèse des réflexions et des démarches réalisées par le groupe de travail « Abattoirs ».

2) Organisation : Démission de Michel GRANIER et de Roselyne SEGUIN :

Monsieur le Président fait état d'un courrier en date du 07 février 2007 par lequel Monsieur le Préfet de Lozère nous informe qu'il a accepté les démissions de Monsieur Michel GRANIER et de Madame Roselyne SEGUIN, de leur fonctions de 1^{er} et 2^e adjoint au maire de la commune de Saint Laurent de Muret.

Monsieur le Président précise que ces élus exerçaient également les fonctions de délégués au conseil de la communauté de communes du Gévaudan, et qu'il appartient à la commune de Saint Laurent de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de pourvoir les postes vacants.

C. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2007 (voir document joint en annexe).

D. DELIBERATIONS**1) Dispositions d'ordres budgétaires et comptables :***a) Approbation du compte administratif 2006 :*

Monsieur le Président présente le compte administratif 2006 établi par ses soins, et propose au Conseil de Communauté :

- **d'approuver** le compte administratif 2006 établi comme suit :

Une fois le besoin de financement couvert, le résultat de l'exercice est de : 26 165.31 €.

L'excédent de fonctionnement s'explique par :

- une fiscalité et une DGF plus importantes que prévu : + 15 597.74 € (6 877.99 € de fiscalité et compensations état et 8 719.75 de DGF)
- des dépenses non réalisées : transport à la demande (3 000 €) et autres opérations diverses...

Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote.

Vote : Pour à l'unanimité

b) Approbation du compte de Gestion 2006 :

Après la présentation de du budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celle des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressés par monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif et de l'état des restes à recouvrer et restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

c) Affectation des résultats :

Monsieur le Président rappelle les résultats de l'exercice 2006 pour lequel l'excédent de fonctionnement s'élève à 108 554.58 € et précise que notre besoin de financement s'élève à 82 389.27 €.

L'excédent 2006 relevant essentiellement de recettes supplémentaires, Monsieur le Président propose au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

➤ **d'affecter** en réserve (compte 1068) : 82 389.27 € pour couvrir notre besoin de financement

➤ **d'affecter** en réserve complémentaire (compte 1068) : 26 165.31 € pour augmentation notre autofinancement des investissements à prévoir sur l'exercice 2007.

Vote : Pour à l'unanimité

2) Abattoir : Projet d'aménagement d'une zone d'activité agro-alimentaire

Monsieur le Président rappelle que, conformément au mandat qui lui a été donné, la SAFER a étudié 6 différents sites le long de l'autoroute A75 presentis pour accueillir le nouvel abattoir.

Considérant la réunion du comité départemental de pilotage « Abattoir » en date du 19 juin 2006 présidée par Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président du Conseil Général,
Considérant que les membres de ce comité ont décidé, de retenir 2 sites préférentiels parmi les 6 presentis et de les classer, après avoir auditionné et entendu les Maires des communes d'Antrenas et du Monastier Pin Moriès, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Antrenas
2. Le Monastier Pin Moriès

Considérant que les représentants de la communauté de communes du Gévaudan n'ont pas pris part à ce vote,

Considérant les promesses de vente signées par les propriétaires des terrains situés sur Antrenas avec la SAFER,

Considérant l'avis de l'administration des domaines joint à la présente délibération,

Le conseil, après en avoir délibéré :

➤ **autorise le Président à lancer** toutes les consultations relatives aux études préalables à l'aménagement d'une zone d'activité agro-alimentaire, et effectuer toutes les démarches qu'il juge utile à cet effet.

➤ **autorise le Président à acquérir** les terrains suivants sous réserve de la réalisation d'un document d'arpentage et sous conditions suspensives d'obtention de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à la création d'une zone d'activité agro-alimentaire accueillant un abattoir :

- Parcelle n°26 – 3 ha 00 a 00 ca sur Antrenas appartenant à M. Raymond FONTUGNE pour un montant de 210 000 €

- Parcelles n° 24 et 25 – 2 ha 69 a 42 ca sur Antrenas appartenant à M. Paul PRIEUR pour un montant de 188 600 €

soit un montant total de 398 600 auquel il faudra ajouter les frais de notaire et de gestion par la SAFER.

➤ **adopte le plan de financement** prévisionnel suivant :

Etat (DGE/DDR) :	257 400 €
Région :	42 900 €
CG :	42 900 €
Fonds propres :	85 800 €
Total :	429 000 €

M. Raymond FONTUGNE n'a pas pris part au vote.

Vote : - 3 votes contre (Bernard CASTAN, Christian ASSIER, Lionel BOUNIOL)

- 2 abstentions (Anselme GERBAL, Claude ROUSSON)

- 23 votes pour

3) Voirie 2006 : Fonds de concours / communes d'Antrenas et du Monastier :

Monsieur le Président rappelle que les communes d'Antrenas et du Monastier Pin Moriès ayant dépassé leur enveloppe « voirie 2006 », il convient de mettre en place les fonds de concours correspondants d'un montant respectif de 15 022.39 € TTC et 28 492.37 € TTC, et de prévoir l'inscription des crédits correspondant dans le cadre du budget prévisionnel 2007.

Vote : Pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.

Fait à Marvejols, le 05 mars 2007,

**Le Président,
Jean ROUJON.**